N°	Objet	Destinataire	Superficie (ha) à acquérir	Parcelles concernées
ER1	Création d'un ouvrage technique communal	Commune de Tallard	0.2	AC181
ER2	Création d'un bassin de rétention pour les eaux pluviales et voie de desserte	Commune de Tallard	1.9	AD75
ER3	Réhabilitation de l'ancien SSR (à Durance dfini-d'y créer un équipement public et/ou des logements (mixité sociale)	Commune de Tallard	0.4	B917
ER4	Elargissement du chemin rural n°2	Commune de Tallard	0.01 Elargissement de la voie à 4m	Section AB n°124, 122, 53, 49, 48, 47, 46, 45
ER5	Elargissement du chemin rural n°3	Commune de Tallard	0.04 Elargissement de la voie à 4m	Section AB, n°282, 405, 283, 184, 183, 410, 540, 431, 124, 8, 357, 74, 414, 413, 38, 39, 472 et 460
ER6	Elargissement du chemin rural n°4	Commune de Tallard	0.02 Elargissement de la voie à 4m	Section AB n°182, 410, 411, 228, 227, 187, 188, 181 et 179
ER7	Création de parking public	Commune de Tallard	0.1	A440
ER8	Aménagement des bords de la Durance en zone de loisir	Commune de Tallard	0.4	A431
ER9	Création de liaison piétonnière et/ou cyclable interquartier et bouclage routier pour les services techniques	Commune de Tallard	0.3 Emprise 4 m	Section AD n°333, 334, 337, 37, 38 et 39
ER10	Elargissement du chemin des Lauzes/Le Clos	Commune de Tallard	0.1	Section A/C n°254, 73, 22, 74, 76, 177, 178, 179, 180, 13, 184, 259 et 14
ER11	Elargissement de la voie Serre Lopin	Commune de Tallard	0.1	Section E n°373, 372, 383, 773, 381, 380, 764, 978, 382, 855, 354, 830, 493, 994, 429 et 844
ER12	Acquisition d' une voie de desserte Interne pour régularisation	Commune de Tallard	0.02	B41
ER13	Création de parking public + voie et accès	Commune de Tallard	0.2	Section AA n°54, 55, 56, 87
ER14	Acquisition de l'Impasse Sainte Agnès et de son accès - régularisation	Commune de Tallard	0.04	Section AB132, 148 et 150
ER15	Création d' une liaison routière	Commune de Tallard	0.04	Section AB n°83 et 85
ER16	Acquisition de la voie douce créée - régularisation	Commune de Tallard	0.001	AB343
ER17	Création de voie permettant de raccorder les services techniques et le chemin des Lauzes	Commune de Tallard	0.02 Création de voie à 4,5m	AC19
ER18	Création de parking public	Commune de Tallard	0.3	Section A n°373, 374, 377, 378, 379, 380, 381 et 382
ER19	Création d' un parc/espace de jeux pour enfants	Commune de Tallard	0.09	AA58
ER20	Création de parking public	Commune de Tallard	0.13	Section AB n°144, 147, 148, 149, 479, 590, 532, 519, 521 et 522
ER21	Elargissement de voirie	Commune de Tallard	0.01	A330
ER22	Acquisition de la voie d'accès - régularisation	Commune de Tallard	0.09	AA10
ER23	Acquisition de la voie d'accès - régularisation + création cheminement doux (piéton et/ou cycliste)	Commune de Tallard	0.09 (cheminement doux 4m)	Section AB n°58, 476, 477, 33, 34, 35, 54, 280 et 282
ER24	Programme de logements - mixité sociale	Commune de Tallard	0.4	AC48
ER25	Acquisition du chemin existant - régularisation + aménagement cheminement doux (piéton et/ou cycliste)	Commune de Tallard	0.1	Section AA n°107, 108 et 10
ER26	Extension des équipements publics existants, aménagements en lien avec le collège et le complexe sportif	Département des Hautes-Alpes	1.84	Section C n°1, 6, 829, 837, 832, 833, 834 et 826
ER27	Création de liaison piétonnière et/ou cyclable	Commune de Tallard	0.01 (entre 4 et 4,5m)	Section AB n°68, 83 et 81
ER28	Création d' un bassin de rétention	Commune de Tallard	1.02	Section E n° 368, 369, 370 et 371

Prescriptions surfaciques

- Emplacement Réservé
- Espace Boisé Classé
- Loi Barnier
- Périmètre soumis à des orientations d'aménagement et de programmation
- Trame verte à préserver
- Zone humide à préserver

NB : Des OAP thématiques sont également applicables sur le teritoire. Se référer à la pièce n°3 du PLU.

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Elément patrimonial à protéger

Prescriptions linéaires

- Préservation des RDV d'activités

Autres informations :

- Application de la loi Barnier
- Bâtiment ayant eu et/ou ayant toujours une vocation agricole
- Périmètre de l'AVAP/SPR
- Parcelles cadastrées (PCI vecteur 2023 - CRIGE PACA)
- Bâtiments cadastrés (PCI vecteur 2023 - CRIGE PACA)

Zonage du PLU

- Ua (H)
- Uaa (H)
- Ub
- Ub (L)
- Ucamp (L)
- Ucampus
- Ud
- Ue
- Uea
- Ueb
- Uec1
- Uec2
- Ued
- Uep
- Uep (L)
- Uepd
- Um
- Um (L)
- AUa (L)
- AUb (L)
- AUc (H)
- AUed
- A
- A (J)
- A (L)
- Aep (L)
- Ap
- Ap (L)
- N
- N (L)
- Nd

Légende :

Ua (H) : Zone urbaine correspondant aux parties anciennes de Tallard et aux faubourgs en périphérie du centre ancien, soumise aux règles du secteur "Noyau historique et les faubourgs" de l'AVAP
Uaa (H) : Zone urbaine correspondant au centre ancien historique, soumise aux règles du secteur "Noyau historique et les faubourgs" de l'AVAP/SPR
Ub: Zone urbaine correspondant aux extensions récentes de l'urbanisation
Ub (L) : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes de l'urbanisation, soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
Ucamp (L) : Zone urbaine correspondant au camping le Chêne, soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
Ucampus : Zone urbaine correspondant à la zone de l'aérocampus
Ud: Zone urbaine équipée et réservée à la piste d'envol et aux installations et constructions civiles et militaires de l'aérodrome
Ue: Zone urbaine destinée aux activités économiques
Uea : Zone urbaine destinée aux activités économiques correspondant au secteur de Côte Jalla
Ueb : Zone urbaine destinée aux activités économiques correspondant au secteur Moulin de Gilles
Uec1 : Zone urbaine destinée aux activités économiques correspondant à la zone d'activités économiques Ouest de la RN85
Uec2 : Zone urbaine destinée aux activités économiques correspondant à la zone d'activités économiques Est de la RN85
Ued : Zone urbaine destinée aux activités économiques. Secteur du Petit Collet
Uep : Zone urbaine réservée aux équipements d'intérêt collectif et services publics et aux activités connexes
Uep (L) : Zone urbaine réservée aux équipements d'intérêt collectif et services publics et aux activités connexes, soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
Uepd : Zone urbaine réservée aux équipements d'intérêt collectif et services publics et aux activités connexes - Centre technique communal
Um: Zone urbaine réservée aux établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale
Um (L) : Zone urbaine réservée aux établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale, soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR

AUa (L) : Zone à urbaniser. Secteur de la Garenne, soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
AUb (L) : Zone à urbaniser. Secteur du collège, soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
AUc (H) : Zone à urbaniser. Secteur des Hauts de Tallard, soumise aux règles du secteur "Noyau historique et les faubourgs" de l'AVAP/SPR
AUed : Zone à urbaniser destinée aux activités économiques. Secteur des Boulangeons

A: Zone agricole
A (J): Zone agricole soumise aux règles du secteur "Les jardins de la conquête" de l'AVAP/SPR
A (L): Zone agricole soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
Aep (L): Zone agricole destinée aux équipements publics techniques liés aux réseaux et infrastructures, soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
Ap : Zone agricole protégée
Ap (L) : Zone agricole protégée soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR

N : Zone naturelle
N (L) : Zone naturelle soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
Nd : réservée à la piste d'envol et aux installations civiles et militaires de l'aérodrome

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES (05)

COMMUNE DE TALLARD (05130)

REVISION GENERALE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2. ZONAGE GENERAL

PLU arrêté le : 27/02/2023

PLU approuvé le : 18/12/2023

Échelle de la carte : 1/6000e

Alpicité Alpicène, Paysage, Environnement

CGins Agence RAPHANEAU FORGECA Études patrimoniales & urbaines — Paysagiste